

Formulaire de Signalement de Logement Indigne (FoSiLI)

	Justification des critères	Références réglementaires
<p><u>Informations sur l'occupant</u></p> <p>Désignation de la personne faisant le signalement :</p> <p>Date du signalement :</p> <p>Nom de l'occupant :</p> <p>Adresse du logement :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p> <p>Situation de l'occupant :</p> <p>locataire : <input type="checkbox"/> propriétaire : <input type="checkbox"/></p> <p>Nom et adresse du propriétaire/gérant (si différent de l'occupant) :</p>	<p>Connaître les coordonnées de l'occupant afin de pouvoir le joindre si nécessaire.</p>	
<p><u>Informations concernant le logement</u></p> <p>Nature du logement (maison, immeuble, appartement...) :</p> <p>Nombre total d'occupant(s) :</p> <p>Nombre d'enfant(s) :</p> <p>Nombre de pièces :</p> <p>Surface du logement :</p> <p>Absence de fenêtre dans une pièce de vie : <input type="checkbox"/></p> <p>Présence de pièces à vivre en sous-sol :</p> <p>- Sur une partie du logement : <input type="checkbox"/></p> <p>- Sur la totalité du logement : <input type="checkbox"/></p> <p>Hauteur sous plafond inférieure à 2.20 m :</p> <p>- Sur une partie du logement <input type="checkbox"/></p> <p>- Sur la totalité du logement <input type="checkbox"/></p> <p>Pièces principales (séjour, chambres) de moins de 9 m² : <input type="checkbox"/></p> <p>Nécessité d'allumer l'éclairage électrique dans la journée pour des activités normales quelque soit la saison : <input type="checkbox"/></p>	<p>Savoir s'il y a une situation de suroccupation dans le logement.</p> <p>Savoir si les pièces du logement sont suffisamment éclairées et ventilées.</p> <p>Détecter si le logement n'est pas impropre à l'habitation.</p> <p>Déterminer si l'accomplissement des tâches quotidiennes sans éclairage électrique est possible.</p>	<p>Article L.1331-23 du CSP</p> <p>- Article 40.1 du RSDT</p> <p>- Article 2.5) du décret décence</p> <p>- Article 40.3 du RSDT</p> <p>- Article 40.3 du RSD</p> <p>- Article 4 du décret décence</p> <p>- Article 40.2 RSDT</p> <p>- Art. 2. 6) décret décence</p>
<p><u>Structure du bâti</u></p> <p>Fissures : <input type="checkbox"/></p> <p>Infiltrations d'eau : <input type="checkbox"/></p> <p>Effondrements (plafond, mur...) : <input type="checkbox"/></p> <p>Escaliers branlants ou absence de rampe ou garde-corps (dangereux, risque de chutes) : <input type="checkbox"/></p>	<p>Déterminer les risques quant à la solidité du bâti et les dangers pour la sécurité des occupants.</p> <p>Détecter le développement d'humidité et de moisissures.</p> <p>Déterminer les risques pour la sécurité des occupants.</p>	<p>- Article 33 du RSDT</p> <p>- Article 2. 1) décret décence</p> <p>- Art. L. 511-1 du code de la construction et de l'habitation</p> <p>- Art. 2. 2) et 4) du décret décence</p>

Formulaire de Signalement de Logement Indigne (FoSiLI)

<p><u>Assainissement</u></p> <p>Mode d'évacuation des eaux usées : non déterminé : <input type="checkbox"/> pas de raccordement : <input type="checkbox"/></p> <p>Existence de problèmes d'évacuation : <input type="checkbox"/></p> <p>Absence de raccordement à l'eau : <input type="checkbox"/> Absence d'eau potable : <input type="checkbox"/></p>	<p>Déterminer le niveau d'hygiène global au sein du logement et savoir s'il existe un risque de transmission de maladies par l'eau.</p>	<p>- Articles 40 (existence d'eau potable dans le logement) et 42 (sur le mode de raccordement) du RSDT - Article 3. 2) et 3) du décret décence</p>
<p><u>Sanitaires</u></p> <p>Absence de WC : <input type="checkbox"/> Absence de salle d'eau : <input type="checkbox"/> WC donnant sur la cuisine ou salle à manger : <input type="checkbox"/></p> <p>Présence d'insectes/ rongeurs : <input type="checkbox"/></p>	<p>Eviter la transmission de maladies infectieuses.</p> <p>Eviter la prolifération de vecteurs et la transmission de maladies.</p>	<p>- Article 3. 5) décret décence - Article 45 b) du RSDT</p> <p>- Article 119 du RSDT</p>
<p><u>Chauffage et ventilation</u></p> <p>Absence de chauffage : <input type="checkbox"/> Au cours de ces douze derniers mois avez-vous souffert du froid, à l'intérieur de votre logement, pendant plus de 24 heures : <input type="checkbox"/></p> <p>Chauffage d'appoint : <input type="checkbox"/></p> <p>Insuffisance de ventilation : <input type="checkbox"/> Humidité/ moisissures : <input type="checkbox"/></p> <p>Installations électriques défectueuses et/ ou dangereuses (ex : fils dénudés) : <input type="checkbox"/></p> <p>Installations de gaz défectueuses et/ou dangereuses : <input type="checkbox"/></p>	<p>Vérifier que le logement respecte la température minimale réglementaire.</p> <p>Détecter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.</p> <p>Détecter les risques de développement de champignons ou de maladies respiratoires.</p> <p>Détecter les risques d'électrocution et d'incendie.</p> <p>Eviter une intoxication au monoxyde de carbone.</p>	<p>- Article R. 111-6 du CCH - Article 40 RSDT - Art. 3. 1) décret décence</p> <p>- Article 40.1 du RSDT - Article 2. 5) décret décence</p> <p>- Article 51 RSDT</p> <p>- Article 52 du RSDT</p>
<p><u>Présence de plomb</u></p> <p>Logement datant d'avant 1949 : <input type="checkbox"/> Peintures écaillées : <input type="checkbox"/> Enfant(s) mineurs : <input type="checkbox"/></p>	<p>Détecter les risques de retard de développement et de saturnisme du fait de l'ingestion par les enfants de peintures écaillées.</p>	<p>- Article R.1334-3 CSP</p>